plus de 100.000 km. D'autre part, plus de 20.000 enfants ont été examinés dans des dispensaires et policliniques infantiles.

Une « Semaine de la Croix-Rouge » a eu lieu à Quito, à laquelle prirent part les organisations féminines, le Comité central des Dames et les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Le rapport enfin mentionne que les relations avec les autres Croix-Rouges nationales ont été actives et il faut noter, outre la visite d'une infirmière-chef de la Croix-Rouge américaine, que l'action internationale de secours a été soutenue. On en trouve un exemple concret dans la décision qui fut prise d'envoyer des secours au Viet-Nam. Les Comités provinciaux furent requis également d'apporter leur aide car les organes centraux ont vu, dans ces efforts, le moyen de manifester la solidarité qui lie les peuples aujourd'hui et selon laquelle l'Equateur aussi a reçu une aide dans les épreuves qu'il a subies. C'est dans un semblable esprit que furent envoyés en 1952 des secours en Bolivie.

FRANCE

LA CROIX-ROUGE AU SAHARA

Depuis deux ans déjà, la Croix-Rouge française déploie, dans les régions immenses du Sahara algérien, une œuvre qu'elle a pour dessein d'étendre toujours davantage. Plus d'un million d'êtres humains sont accrochés par places à cette terre ingrate et c'est pour venir en aide aux plus déshérités qu'une action a été entreprise qui a pour but d'apporter aux populations une collaboration modeste mais efficace sur le plan humain et familial, une assistance infantile et éducative. Un Conseil départemental du Sahara a été créé, en effet, au sein de la Délégation générale de la Croix-Rouge française en Algérie et c'est M. Lehuraux qui en assume la présidence ; il est particulièrement qualifié pour assumer cette tâche car une partie de sa vie s'est passée dans ces pays dont il a parlé, en divers ouvrages, avec compétence.

Nous sommes heureux de reproduire l'article qu'il a consacré récemment, dans l'organe officiel de la Croix-Rouge française « Vie et Bonté », à l'œuvre qu'il dirige et qui comprend actuellement, sous le signe qui nous est cher, vingt comités et dix correspondants répartis dans le désert.

Depuis de nombreuses années la Croix-Rouge française poursuit en Algérie une mission éminemment sociale et humanitaire dont les bienfaisants effets sont unanimement reconnus.

Jusqu'à ces derniers temps, le remarquable réseau des Comités algériens de la Croix-Rouge française ne s'étendait guère au delà des Hauts plateaux et de l'Atlas saharien. Dans le Sahara proprement dit, l'œuvre était inexistante, sauf pour quelques centres de la partie septentrionale, notamment à Touggourt et à Colomb-Béchar où, sous l'active impulsion de dévouées présidentes, la Croix-Rouge, en collaboration avec les Comités locaux des « Amitiés africaines » s'est solidement implantée depuis plusieurs années.

Lors de l'Assemblée générale tenue à Paris au mois de décembre 1951, la Croix-Rouge affirma sa volonté de développement dans les territoires d'outre-mer en décidant d'étendre son réseau algérien aux régions sahariennes. Soumis à l'agrément du gouverneur général de l'Algérie, le projet fut aussitôt chaleureusement accueilli par M. Roger Léonard, qui promit d'encourager et de faciliter sa réalisation avec le concours moral et matériel de son administration. Fort de ce précieux appui, le délégué général de la Croix-Rouge française en Algérie proposa alors la création d'un Conseil départemental du Sahara et, en acceptant cette suggestion, le docteur Brouardel, président de la Croix-Rouge française voulut bien me faire l'honneur de me confier la présidence de ce nouveau Conseil et le soin d'organiser le réseau des Comités sahariens. Il s'agissait en somme de créer la Croix-Rouge française dans les territoires du Sud de l'Algérie, c'est-à-dire dans une région quatre fois et demie grande comme la France et peuplée d'un million d'habitants dont une dizaine de milliers d'Européens seulement, presque tous militaires ou fonctionnaires. Le Sahara, qui éveille aujourd'hui tant d'espoirs, demeure, hélas ! pour le moment le pays du paupérisme permanent. Pauvreté dans l'ordre économique entraînant une irrémédiable stagnation dans l'ordre social. Les conditions matérielles extrêmement dures que font aux Sahariens le manque d'eau, le régime irrégulier des pluies, abaissent leur standard de vie à un niveau que l'on a peine à concevoir.

Les pouvoirs publics font tout ce qu'ils peuvent pour remédier à cette pénible situation en multipliant les puits et les forages afin de rendre l'existence possible à une population qui s'accroît chaque année grâce aux mesures d'hygiène et à la sécurité française. Cependant, d'une manière générale, l'on doit reconnaître que les travaux hydrauliques importants, exécutés dans les oasis, n'ont pas réussi à relever sensiblement les modes de vie de la masse autochtone.

Quel rôle pouvait donc être dévolu à une Croix-Rouge française dans ces pays ?

La Croix-Rouge française est l'auxiliaire, en temps de paix, comme en temps de guerre, du Service de Santé militaire. Elle a ainsi la vocation de prêter sa collaboration partout où il existe des formations sanitaires de l'armée. L'assistance médicale aux populations sahariennes est assurée dans d'excellentes conditions par des médecins civils ou militaires. Presque partout ces praticiens disposent d'une infirmerie-dispensaire moderne avec laboratoire de microscopie, installations radiologiques, etc., et ils sont secondés par les Sœurs Blanches, admirables infirmières au dévouement sans limite. Il existe, en outre, dans les villages éloignés des centres des circonscriptions administratives, des « Biout-el-aïnin » (maisons des yeux) où un infirmier soigne principalement les malades atteints de trachome, affection malheureusement répandue dans ces régions. Enfin, une mission ophtalmologique, dotée de camions spécialement équipés, et placée sous la direction technique — et bénévole — de Mlle le docteur Antoine (membre du Conseil départemental de la Croix-Rouge française du Sahara) parcourt périodiquement les oasis du Sahara. Ainsi donc, sauf dans quelques centres (Colomb-Béchar, Touggourt), comptant une population européenne relativement importante, le concours de la Croix-Rouge n'est pas indispensable sur le plan médical, mais il peut se manifester utilement par la fourniture de certains médicaments et surtout en s'intéressant à l'enfance. Aider la jeune maman et son bébé constitue en effet le premier stade d'une œuvre d'assistance en profondeur. Dans ce domaine, la Croix-Rouge française du Sahara a sans aucun doute un rôle immense à jouer en accord avec les médecins sahariens : distribution de lait en boîte ou en

poudre, de farines de régime, de layettes, tissus, etc. La Croix-Rouge peut aussi apporter une aide efficiente aux autorités locales en participant au fonctionnement de cantines scolaires.

Mais c'est principalement sur le plan humain que la Croix-Rouge doit marquer sa présence dans les territoires du Sud. Certes la lutte contre le paupérisme, contre la misère, est une mission d'Etat qui embrasse de vastes problèmes économiques et financiers. L'intervention de la Croix-Rouge ne saurait donc s'exercer qu'avec modestie en secondant les pouvoirs publics dans cette mission de solidarité humaine. C'est dans cet esprit qu'a été créée et organisée la Croix-Rouge du Sahara avec ses vingt comités et ses dix correspondants accrédités, répartis dans l'immensité du désert. Grâce à une généreuse subvention de M. le gouverneur général Léonard et de l'Assemblée algérienne, l'organisme mis en place au mois de novembre 1953 a pu fonctionner immédiatement ; son action charitable s'est aussitôt fait sentir en secourant d'urgence de pauvres gens désespérés, atteints durement dans leur personne et dans leurs biens par une sécheresse persistante suivie d'un hiver particulièrement rigoureux. De nombreux enfants, vieillards, femmes et infirmes indigents ont pu ainsi être préservés du froid et recevoir une ration alimentaire quotidienne en attendant des jours meilleurs.

Un champ d'activité immense est ouvert au dévouement, à l'altruisme des comités de la jeune Croix-Rouge française du Sahara qui saura se montrer digne de ses sœurs aînées. Dans tous les postes du Sahara les bonnes volontés se sont spontanément offertes et il est à la fois émouvant et réconfortant de voir siéger côte-à-côte, au Conseil départemental comme dans les comités locaux, des représentants de tous les éléments de la population : chrétiens, musulmans, juifs, tous animés du désir commun de travailler à l'amélioration de la condition humaine et de faire mieux aimer encore de ces sympathiques habitants du désert le vrai visage de la France sous le drapeau de la Croix-Rouge française.

* * *

COMITÉ

Dans sa séance du 7 décembre 1954, le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge française a réélu le Dr G. Brouardel comme président de la Croix-Rouge française ainsi que MM. François-Poncet et Vermersch comme vice-présidents.

INDONÉSIE

On sait l'écho très large qu'a soulevé la publication, l'an dernier, d'un supplément spécial en langue arabe de la *Revue internationale*. Tour à tour plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant Rouge, ainsi que celle du Lion et Soleil Rouges, de même que diverses institutions et de nombreux particuliers nous ont fait part de l'intérêt que soulève cette initiative.

Il en est de même en Indonésie où la Croix-Rouge y consacre un article dans le dernier numéro de sa revue « Madjalah Palang Merah ». Reprenant les divers articles contenus dans ce numéro, on en souligne la portée, rappelant combien il est utile que soit mise en valeur l'activité variée des pays de langue arabe dans le domaine humanitaire. De même aussi, il est opportun, comme l'indique l'auteur de l'article, que ces pays se sentent unis en adhérant aux Conventions de Genève de 1949. Et il ajoute que, sans aucun doute, cette publication spéciale de la *Revue internationale* aura pour effet de permettre à l'idéal de la Croix-Rouge de se répandre plus largement dans le monde, comme cela est indispensable aujourd'hui.